

Audience du Comité Central d'Action Sociale  
au Cabinet de Madame Delphine BATHO  
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
le 07 septembre 2012

**DECLARATION COMMUNE CGT, FO, CFTD, UNSA, CGCV, FNASCE**

Madame la Directrice Adjointe du Cabinet,

Nous venons de vivre une période particulièrement difficile pour les personnels de notre Ministère qui ont dû faire face à de nombreuses restructurations ; abandons de missions, réformes statutaires et indemnitaires, gel des salaires et réduction des possibilités de promotion, suppressions massives d'emplois, dénigrement et culpabilisation des fonctionnaires ; mépris du pouvoir à l'égard des organisations syndicales et représentants du personnel.

Ces situations ont provoqué une crise morale sans précédent, une perte de sens au travail, un profond sentiment d'abandon, aboutissant à de nombreux drames humains et états dépressifs, amenant certains de nos collègues à commettre l'irréparable ; au prix de sacrifier leur vie et de laisser leur famille dans une grande détresse.

Dans ce contexte, l'action sociale au plus près des personnels actifs et retraités, constitue un lien social indispensable replaçant l'être humain au centre des préoccupations et, de la réponse aux besoins sociaux. Mais comme toutes les valeurs collectives et solidaires, notre action sociale est menacée par la rationalisation budgétaire, la chasse aux emplois publics, la rentabilité et la marchandisation du service public.

Depuis le début d'année 2012, nous avons de grandes difficultés à renouveler les comités locaux d'action sociale, par les effets conjugués d'une volonté des chefs de service de réduire les moyens humains, matériels et financiers dédiés aux CLAS, et d'une crise des vocations de représentants du personnel en mal de reconnaissance et privés de moyens pour exercer leur mandat.

Alors OUI, il y a urgence à inverser la tendance et à redonner du sens et de la valeur humaine, à tous ceux qui se dévouent pour le bien commun, pour l'entraide et la solidarité envers les plus démunis. Et ils sont de plus en plus nombreux dans tous les services du MEDDE, dans les établissements publics et dans les DDI. Ce sont les agents de catégorie C qui jusqu'au 6<sup>ème</sup> échelon gagnent moins de 1200 euros/mois, pour lesquels les fins de mois arrivent de plus en plus tôt. Ce sont ces collègues qui élèvent seuls leurs enfants, avec les pires difficultés pour se loger et faire face au quotidien. Ce sont ces retraités, ces veuves ou veufs qui survivent avec des pensions de misère dans une grande précarité sociale ; les amenant à renoncer à se soigner. Ce sont tous les agents quelque soit leur catégorie qui sont précarisés par les différentes mesures gouvernementales

Les agents vivent très mal les bouleversements sans précédent dans l'histoire de notre ministère qui a changé 5 fois d'appellation en 4 ans.

Depuis 5 ans, le CCAS a exprimé sans succès les besoins sociaux des personnels actifs et retraités en matière de pouvoir d'achat, de logement, de scolarité, de sauvegarde du patrimoine social immobilier, de pérennité des comités locaux d'action sociale, d'augmentation significative du budget d'action sociale...

Aussi nous avons été sensibles aux slogans des récentes campagnes présidentielle et législative promettant « un changement pour maintenant » !

C'est pourquoi les personnels qui attendent celui-ci avec impatience, n'attendront pas encore 5 ans pour percevoir une amélioration dans leur vie professionnelle, familiale et sociale.

En effet, nous attendons des réponses aux besoins sociaux, en matière de salaire et de pouvoir d'achat, de logement, de scolarité et d'éducation, de transport, de protection sociale, d'accès aux vacances et aux loisirs, ... Ce ne sera possible que si le choix politique est fait d'imposer un autre partage des richesses et de mettre fin à la privatisation des profits et à la socialisation des pertes et déficits publics sur le dos des classes populaires et moyennes.

Dans ce contexte, le rôle de l'action sociale est incontournable, non pas pour accompagner les réformes, mais pour redonner une dignité aux agents, être encore plus à leur écoute et répondre aux besoins sociaux de leurs familles.

**Les comités locaux d'action sociale (CLAS)**, reconnus unanimement par les administrations territoriales et centrales comme des organismes de proximité indispensables à la consolidation de la cohésion sociale dans les services, **doivent être impérativement pérennisés dans l'ensemble des services**, y compris dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI-DDTM) et les futurs Établissements Publics et Administratifs (EPA).

En effet, la charte de gestion des DDI garantit la continuité de l'action sociale ministérielle avec les structures chargées de sa mise en œuvre. Il y a donc urgence de donner un statut juridique à l'existence des CLAS au sein de ces services, en engageant la réflexion sur l'élargissement de leurs compétences à l'ensemble des agents de ces communautés de travail.

**Nous attendons du ministère qu'il se positionne dans ce sens de manière prégnante auprès du 1<sup>er</sup> ministre et de la fonction publique.**

Quant aux associations historiques de notre ministère (CGCV, FNASCE, CAS et autres), celles-ci doivent être valorisées et soutenues à travers des conventions garantissant les moyens financiers, matériels et humains. Or, lors du renouvellement de celles-ci en 2012, nous déplorons une baisse de moyens.

Les nombreux bénévoles ou volontaires qui contribuent largement au bon fonctionnement des associations doivent bénéficier de facilités de service. Le MEDDE et le METL doivent également valoriser l'engagement associatif et social à travers ses différentes formes.

**Le budget de l'action sociale**, pour satisfaire les nombreux besoins des agents et de leurs familles, doit être porté à un niveau très nettement supérieur à celui d'aujourd'hui représentant à peine 1 % de la masse salariale. **Nous exigeons que celui-ci soit revalorisé à hauteur d'au moins 3% de la masse salariale des actifs et des pensions des retraités.**

Le budget 2012 qui affiche environ **16 millions d'euros pour l'action sociale collective dont la restauration** (hors titre 2) ne permet pas de financer de nouvelles prestations.

Par ailleurs, les crédits du titre 2 pour les **prestations individuelles** représentant environ **5 millions d'euros** (aides à la scolarité, aides matérielles, subventions-vacances, allocations aux parents d'enfants handicapés, ...), sont noyées sans visibilité dans la masse salariale.

Les crédits d'action sociale doivent être abondés au titre du budget 2013, notamment sur les domaines du logement, de la restauration, de la petite enfance, de la scolarité, des séjours de vacances enfants et des familles, des arbres de Noël; ainsi que les crédits d'initiative locale (CIL) qui représentent moins de 3,5 % du montant du budget 2012 !! Pourtant ces crédits d'initiative locale (CIL) sont le carburant nécessaire aux présidents de CLAS pour organiser des actions leur permettant de garder du lien social pour les agents de notre ministère. Nous demandons que cette goutte d'eau dans le budget puisse être "sanctuarisée" afin de permettre la mise en œuvre des actions collectives par les CLAS .

Enfin, le budget d'action sociale est impacté par les chantiers interministériels d'harmonisation de l'action sociale en cours, qui ne pourront être mis en œuvre qu'avec une augmentation des budgets sociaux des ministères.

Les travaux des commissions spécialisées du comité central d'action sociale mettent en exergue et de façon récurrente des besoins non satisfaits dans les domaines du logement, de la restauration, de la scolarité, de la petite enfance et des vacances familiales.

Le logement est un poste qui pèse très lourd dans les budgets des familles.

**Un prêt pour l'amélioration de l'habitat**, quasiment à l'identique de celui qui connaît un essor fulgurant au MEIE est aussi une priorité pour le CCAS dont la commission spécialisée a déjà finalisé un dossier.

Les agents sont également très demandeurs d'une **prestation ministérielle pour l'accession à la propriété en complément du prêt à taux zéro**. Il s'agirait là de réactiver ce qui a été suspendu en août 2003 et qui n'a jamais été remplacé contrairement à ce qui avait été convenu. Ces prestations existent dans d'autres ministères.

Le ministère doit également porter un gros effort sur la réservation de logements sociaux.

**La sauvegarde du patrimoine social de l'État** est pour nous essentielle. Depuis des décennies il a été entretenu, valorisé et protégé par les associations (FNASCE et CGCV). Nous demandons légitimement à ce titre **l'exception sociale**.

Les centres de vacances du CGCV, les unités d'accueil de la FNASCE ne doivent pas rentrer dans la marchandisation. Le CGCV avec des taux de fréquentation et de satisfaction qui avoisinent les 100% au titre de l'organisation de séjours de vacances collectives éducatives accueillant plus de 4 000 mineurs en 2012, la FNASCE et ses ASCE qui proposent des logements pour hébergements ponctuels ou pour les vacances à des prix très sociaux compatibles avec les revenus des agents du ministère (plus de 22 500 bénéficiaires en 2011 et plus de 190 semaines offertes aux agents en difficultés financières), font la preuve de leur indiscutable **utilité sociale**. Il en est ainsi également des associations issues des différents ministères d'origine des agents des services recomposés et rattachés aux CLAS.

**A ce titre, le CCAS demande un moratoire sur la vente du patrimoine immobilier social de l'État géré principalement par les associations affiliées à la FNASCE.**

**D'autre part, nous exigeons également un plan de financement pour les gros travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des centres de vacances du CGCV et des unités d'accueil.**

La pérennisation de toutes ces structures est indispensable pour une action sociale digne de ce nom au sein du MEDDE. Les séjours de vacances participent à l'éducation des enfants, les vacances familiales permettent le bien-être des personnels et l'accueil des familles en difficultés.

Nous rappelons que les unités d'accueil sont régulièrement utilisées pour accueillir les nouveaux arrivants. Les représentants du personnel et des associations gestionnaires ont très peu d'information de la part de notre administration, nous regrettons l'opacité et le manque de dialogue sur ce dossier.

**Quelles suites seront données à l'expertise de février 2012, du patrimoine immobilier à vocation de loisir social du ministère, par le CGEDD ?**

**Les retraités** représentent une population délaissée par notre ministère bien que les textes en vigueur précisent que ceux-ci et leurs ayants-droits bénéficient de l'action sociale ministérielle.

Ces pensionnés qui ont rendu service à l'État méritent au moins de **connaître leurs droits**.

Beaucoup d'entre eux vivent dans la précarité et la dépendance, cette situation doit être prise en compte dans le champ de l'action sociale ministérielle.

Le CCAS demande que les agents en poste dans les établissements publics rattachés au MEDDE bénéficient d'une action sociale au minimum égale à celle du MEDDE.

**La dégradation de la gestion des ressources humaines** dans les services avec les transferts de compétences RH en région et l'affaiblissement des cellules RH de proximité, créent des difficultés financières aux agents. Celles-ci doivent être prises en charge par l'administration sans qu'il soit fait appel aux aides matérielles, dont le rôle est de répondre aux situations sociales urgentes.

**Les textes réglementaires fondateurs de l'action sociale** ne supportent pas d'interprétation. L'arrêté du 22 décembre 2008, doit être respecté dans tous les services.

Cependant la circulaire d'application de cet arrêté n'a pas été réécrite, pour mettre à jour et préciser toutes les modalités d'application de celui-ci, en particulier pour les décharges d'activité des Président(e)s de CLAS, leur déroulement de carrière, leur formation et leur rémunération, ainsi que pour les moyens mis à disposition pour l'exercice de leur mandat. L'ancienne circulaire du 26 juin 2000 n'est plus reconnue par l'administration depuis l'abrogation de l'arrêté du 22 mai 1985.

La rédaction d'une note ou circulaire avait été convenue avec le CCAS dès le mois de janvier 2012. Elle devait être préparée par la DRH/PSPP et examinée en commission animation du CCAS, nous sommes toujours en attente de cette note.

**En conséquence, le CCAS demande l'élaboration d'une circulaire d'application de l'arrêté du 22 décembre 2008 pour mettre fin aux difficultés rencontrées par les représentants de l'action sociale dans les services.**

**L'enjeu pour le CCAS est de consolider l'action sociale de proximité** mise en œuvre par les CLAS, en donnant les moyens humains, matériels et financiers, de développer le lien social entre les agents actifs et retraités, des communautés de travail, à partir des besoins sociaux recensés dans les domaines de la vie familiale et sociale, de la prévention de la santé, de la gestion du budget, de la restauration et du logement, de la dépendance et de la petite enfance...

Cette dimension humaine indispensable pour le « vivre ensemble » dans les services, mérite d'être mieux reconnue et revalorisée, et d'échapper aux critères de rationalisation, de rentabilité et marchandisation, qui ont tendance à culpabiliser ceux qui font le choix du collectif, de l'intérêt général, et à occasionner une crise des vocations.

Dans le même état d'esprit, nous exigeons que les professionnels du service social soient véritablement reconnus dans leurs qualifications et leurs missions et qu'ils puissent avoir les moyens (secrétariat, frais et moyens de déplacement) pour répondre aux besoins des agents et retraités des services, dans une période de sollicitation très importante sur les risques psychosociaux.

Madame la Directrice Adjointe du cabinet, dans cette période frappée par une crise économique historique, et marquée par un changement politique récent, les agents ont un besoin vital d'être reconnus et pris en compte sur le plan social et humain. L'heure est à l'affirmation et au développement des valeurs véhiculées par le CCAS et ses partenaires sociaux.

**Madame la Directrice adjointe du cabinet, nous attendons dès à présent des réponses précises à ces demandes avec un calendrier de mise en œuvre et nous souhaitons vivement que notre Ministre nous fasse l'honneur de participer à la rencontre nationale des président(e)s de CLAS du 27 novembre 2012.**